Strasbourg, le 19 Août 2019 CDCPP (2019)11

COMITÉ DIRECTEUR POUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE (CDCPP)

LISTE DES DÉCISIONS

ET DES TEXTES ADOPTÉS

8ème Session Plénière
Strasbourg, 12-14 Juin 2019

Note du Secrétariat
rédigée par la
Direction de la participation démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

1. Ouverture de la réunion par la Présidente

La réunion a été ouverte par la présidente, Mme Giuliana De Francesco, qui a souhaité la bienvenue aux participants (annexe I) et présenté la séance plénière de la Commission en 2019. La Directrice générale de la démocratie, Mme Samardžić-Marković, s'est adressée au Comité et a présenté un aperçu contextuel des problèmes auxquels l'Organisation est actuellement confrontée et qui affectent les travaux du Comité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le comité a adopté l'ordre du jour de sa 8ème session plénière, tel qu'il figure à l'annexe II, et a remercié la Directrice Générale de son intervention.

3. Questions générales

3.1 *Élections*

Le Comité a réélu sa Présidente (Mme Giuliana De Francesco, Italie), son Vice-Président (M. Levan Kharatishvili, Géorgie) pour un an, et élu deux nouveaux membres du Bureau (Mme Orane Proisy, France; Mme Monica Redondo Alvarez, Espagne), sous réserve de l'approbation de son mandat pour 2020-2021 par le Comité des Ministres.

Suite à une proposition du conseiller juridique du Conseil de l'Europe, le Comité a examiné la possibilité de tenir ses sessions plénières annuelles en novembre à partir de 2020, conformément à la pratique d'autres comités du Conseil de l'Europe, et visant à aligner le mandat des délégués élus sur les termes du mandat du CDCPP. Le Comité a décidé de ne pas examiner cette proposition et se penche sur une proposition de remplacement qui sera mise à la disposition du Bureau du CDCPP à un stade ultérieur par le Service du Conseil Juridique et du Contentieux.

3.2 *Rapports de réunion du Bureau*

Le Comité a pris note des informations contenues dans les rapports de réunion du Bureau de novembre 2018 et d'avril 2019.

3.3 *Faits marquants des travaux de 2018*

Le CDCPP a pris note du document présentant les points marquants de 2018 résumant les réalisations dans les secteurs de la culture, du patrimoine et du paysage.

3.4 *Méthodes de travail du CDCPP*

Le CDCPP a pris note des propositions examinées par son Bureau en novembre 2018 et avril 2019 visant à revoir les méthodes de travail afin de renforcer les travaux du CDCPP, compte tenu de son rôle en tant que structure intergouvernementale paneuropéenne responsable des conventions uniques en matière de culture, de patrimoine et de paysage. Il s'est félicité de la tenue de sessions thématiques sur des questions sociétales d'actualité lors des réunions plénières annuelles du Comité et a exprimé son intérêt à participer activement à la préparation et au déroulement de tels événements et à leur suivi.

4. Session thématique

Le CDCPP s'est félicité de l'organisation de la session thématique sur le changement climatique et le développement durable en relation avec les droits de l'homme et la démocratie, et plus particulièrement la culture, le patrimoine et les ressources du paysage dans ce contexte. Il s'est félicité des exposés des deux experts invités (MM. Andrew POTTS et Freddy Paul GRUNERT) et de plusieurs déclarations de délégués et d'observateurs sur la manière dont les problèmes connexes sont traités aux niveaux national et international

Enfin, le Comité a procédé à un échange de vues sur un éventuel suivi de l'échange thématique compte tenu de son intérêt transversal pour le sujet. Il est convenu de rendre disponibles toutes les présentations sur le site Web du CDCPP et d'envisager autant que possible des activités de suivi dans le cadre d'outils existants tels que le système d'information HEREIN (possibilité d'enquête spéciale), la Stratégie 21 et les Conventions de Faro et de Florence.

Le Comité a également pris note de l'offre de l'ICOMOS de collecter des contributions nationales sur le patrimoine culturel à ajouter aux plans nationaux d'adaptation au climat. Le CDCPP élaborera de nouvelles suggestions d'activités de suivi de cette première session thématique par l'intermédiaire de son bureau et tiendra toutes les délégations informées et impliquées.

5. Domaines d'activité du CDCPP

5.1 Culture

- ***Suivi du séminaire d'experts sur la pertinence de la culture à l'ère de l'intelligence artificielle (Rijeka, 12-13 octobre 2018) et rapport sur la Conférence du Conseil de l'Europe sur l'IA, les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit (Helsinki, 26-27 février 2019)***

Le CDCPP a pris note des résultats de la conférence de haut niveau "Régir le jeu. L'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit" (Helsinki, 26-27 février 2019) et a remercié la représentante du secteur des médias pour sa présentation. Le Comité a reconnu la contribution du secteur de la culture à l'événement et a souligné le rôle important des arts et de la culture dans le débat sur l'intelligence artificielle et en tant que vecteurs pour générer l'intelligence sociale et l'émancipation devant accompagner les nouvelles pratiques de la vie marquées par une interaction croissante entre l'homme et la machine d'où la pertinence des travaux du Comité sur la culture, la numérisation et l'IA. Enfin, le Comité s'est félicité de la publication par un lecteur du séminaire d'experts sur la culture, la créativité et l'intelligence artificielle de Rijeka, qui sera présentée à une session ultérieure du CDCPP.

- ***Rapport d'avancement sur l'association du Compendium des politiques et tendances culturelles***

Le CDCPP a remercié la Directrice exécutive de l'Association du Compendium pour son rapport détaillé lors la session plénière du CDCPP et a pris note avec intérêt des développements concernant la nouvelle Association du Compendium des politiques et tendances culturelles. Il a invité les États membres et les instituts de recherche en politiques culturelles intéressés à devenir membres concernés de la nouvelle association. Le Comité remercie le gouvernement français d'avoir accueilli la deuxième Assemblée de l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles les 5 et 6 juin 2019 à Paris dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

- ***Examen de la politique culturelle de la République de Moldova***

Le CDCPP a pris note de la prochaine évaluation par les pairs de la politique culturelle en République de Moldova sur les industries culturelles et le développement régional, menée dans le cadre du programme de révision des politiques du Conseil de l'Europe et d'assistance juridique aux États membres dans les domaines de la culture et du patrimoine. Il a invité les délégués à informer le Secrétariat de tout intérêt à ce qu'un exercice d'examen par les pairs des politiques soit entrepris dans leur pays.

- ***Suivi du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (IFCD)***

Le CDCPP a pris note des développements concernant le IFCD et a souligné l'importance du projet pour démontrer la valeur sociétale et politique de la culture aux gouvernements et aux autres parties prenantes. Il s'est félicité de la prochaine présentation d'IFCD dans le cadre d'une conférence sur la culture organisée sous la Présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne les 9 et 10 juillet 2019 à Helsinki.

5.2 Patrimoine

- ***Stratégie 21 – Présentation de la publication de bonnes pratiques préparé dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe***

Le CDCPP a salué les progrès accomplis dans le suivi de la Stratégie 21 et a invité les États membres à le promouvoir au niveau national, à fournir des bonnes pratiques / initiatives, à rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie, à traduire le matériel de promotion dans les langues nationales, le diffuser aux niveaux régional et local, et motiver les parties prenantes à mettre en ligne les bonnes pratiques en appliquant les principes de la Stratégie, élargissant ainsi le réseau ST21. Il a invité les délégués à contribuer à l'organisation d'événements / ateliers de promotion au niveau national et a échangé sur de possibles activités futures concernant la Stratégie 21.

Le CDCPP a remercié la Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour son soutien à la "*Golden Collection of Good Practices of Strategy 21*" et à la cérémonie de célébration du 13 juin pour marquer son lancement. Il a salué cette publication inspirante en tant qu'exemple du travail novateur sur le plan conceptuel du Conseil de l'Europe et orienté vers la pratique.

- ***Préparation d'une Recommandation par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les risques quotidiens liés au Patrimoine Culturel***

Le CDCPP a examiné la proposition de préparation d'une recommandation par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les risques quotidiens liés au patrimoine culturel, dans le prolongement de l'incendie survenu récemment à Notre-Dame de Paris et d'autres incidents liés à la construction et aux travaux de restauration. Le Comité a recommandé de lier de manière optimale cette initiative aux outils existants du Conseil de l'Europe, tels que la Stratégie 21, et le développer en échange étroit avec les associations professionnelles et les organismes internationaux et européens compétents.

- ***Plan d'action de la Convention de Faro, et projet commun de promotion de la Convention de Faro***

Le CDCPP a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la Convention de Faro et du projet commun avec l'UE "The Faro Way", et a fourni des informations sur les activités prévues pour 2019 et les années suivantes. Il a souligné le rôle central de la Convention de Faro dans le suivi de l'Année européenne du Patrimoine Culturel et a invité le Secrétariat à explorer d'autres synergies entre les travaux de la Convention de Faro, de la Stratégie 21 et d'autres activités du Conseil de l'Europe liées au patrimoine.

- ***HEREIN***

Le CDCPP a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités HEREIN et a soutenu les efforts supplémentaires déployés pour consolider le projet. Il a souligné l'importance de l'interconnexion de HEREIN avec d'autres activités du CDCPP et de la tenue d'une réunion des coordinateurs HEREIN en 2019. Le Secrétariat a été invité à diffuser régulièrement la liste des coordinateurs Herein afin que les membres du CDCPP puissent confirmer la nomination d'un coordinateur national dans leur pays. Le Secrétariat a accueilli avec satisfaction la proposition de l'association Herein Aisbl de contribuer aux activités des réseaux Herein, par exemple en préparant des enquêtes thématiques et des pages thématiques sur le système Herein.

- ***Préparations d'une conférence de promotion sur la Convention du CdE sur les infractions liées aux biens culturels (Nicosie, 24-26 octobre 2019)***

Le CDCPP a pris note des progrès accomplis dans la promotion de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions liées aux biens culturels. Il a remercié le gouvernement chypriote d'avoir pris l'initiative d'organiser à Nicosie, du 24 au 26 octobre 2019, une conférence sur la Convention réunissant des représentants gouvernementaux des ministères concernés ainsi que des représentants de la société civile et du monde des affaires. Le Comité a encouragé les États membres à participer à la manifestation et souligné l'importance pour les États membres de signer et de ratifier la Convention.

- ***Les Journées européennes du Patrimoine***

Le CDCPP a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Journées européennes du Patrimoine et a exprimé son soutien au programme développé. Il s'est félicité des activités à venir et de l'excellente et durable coopération avec l'Union européenne dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine.

5.3 Convention européenne du paysage

- ***Rapport de la 10ème Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du Paysage, Strasbourg, 6-7 mai 2019***

Le CDCPP a pris note du rapport de la 10e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage organisée sous les auspices de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 6-7 mai 2019) et a décidé de le transmettre, conformément à l'article 10 de la Convention sur "le suivi de la mise en œuvre de la Convention", pour information au Comité des Ministres : document CEP-CDCPP (2019) 20E.

Le CDCPP a pris note de l'aimable offre de la Hongrie d'organiser la prochaine Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sous la Présidence hongroise du Comité des Ministres Conseil de l'Europe à Strasbourg à la mi-mai 2021.

- ***Projets de Recommandations***

Le CDCPP a incorporé les amendements suggérés par deux délégations aux projets de recommandation suivants, et a décidé de les soumettre pour adoption au Comité des Ministres :

- Projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage du Conseil de l'Europe : Paysage des territoires ruraux dans l'énergie, l'agriculture et la transition démographique (annexe III au présent rapport) ;

- Projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage du Conseil de l'Europe : Paysage et démocratie : participation du public (annexe IV au présent rapport).

- ***6e Session du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe.***

Le CDCPP a pris note du rapport de la 6e session (2018-2019) Réunion du jury international du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du Paysage (Strasbourg, 13-14 mai 2019) et a décidé de transmettre les décisions concernant le lauréat, l'attribution de mentions spéciales et les reconnaissances au Comité des Ministres, pour décision (annexe V au présent rapport).

6. Information concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la Culture, du Patrimoine Culturel et des Paysages

- Accord partiel élargi sur les Itinéraires Culturels

Le CDCPP a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe et a exprimé son soutien au programme développé. Il s'est félicité de la coopération avec l'Union européenne sur le nouveau projet Routes4you.

- Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et Olympiade BeSafeNet 2019 sur « développer les connaissances pour faire face aux catastrophes »

Le CDCPP a félicité les lauréats du prix BeSafeNet 2019 et a pris note des objectifs de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, qui est de renforcer et promouvoir la coopération entre les États membres dans un contexte pluridisciplinaire afin de mieux prévenir, protéger contre les risques et mieux se préparer en cas de catastrophe naturelle ou technologique majeure.

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Le CDCPP a pris note avec intérêt du rapport du représentant de l'APCE sur les activités liées à la culture et au patrimoine et s'est déclaré intéressé par une mise à jour régulière à leur sujet.

7. Perspectives sur les travaux futurs en 2019-20

Le CDCPP a remercié le Directeur de la participation démocratique pour son aperçu et ses perspectives sur les travaux futurs en 2020 et 2021.

8. Dates des prochaines réunions

Le CDCPP tiendra sa prochaine session du Bureau en novembre 2019 à Tbilissi, suite à l'invitation des autorités géorgiennes.

9. Questions diverses

- Le délégué espagnol du CDCPP a présenté le cinquième centenaire de la première navigation circulaire du monde, dirigé par Fernão de Magalhães et Juan Sebastián Elcano, exemple historique de ce que nos meilleurs moments ont été lorsque nous travaillons tous ensemble, ouverts au monde : L'exploit de la première navigation circulaire du monde incarne avec brio la revendication de l'effort, non seulement individuel, mais surtout collectif, de la persévérance, de la capacité de travail et de responsabilité; valeurs qui ont toujours une importance vitale cinq cents ans plus tard dans la vie des citoyens et dans lesquelles nous avons assisté à l'édification d'éléments fondamentaux de notre société européenne. http://vcentenario.es/

- L'observateur d'Europa Nostra a attiré l'attention des membres du CDCPP sur la "Déclaration de Barcelone sur le tourisme et le patrimoine culturel" : "Meilleurs lieux de vie, de meilleurs lieux de visite", une initiative conjointe de ECTN, Europa Nostra, ETC et NECSTour. Cette déclaration décrit les conditions dans lesquelles le patrimoine culturel et le tourisme peuvent s'allier et se soutenir mutuellement. www.necstour.eu/better-places-to-live-better-places-to-visit

CDCPP members are most welcome to attend the event (see http://www.europanostra.org/european-heritage-awards-europa-nostra-awards-2019-25-winners-16-countries-announced).
Europa Nostra a encouragé les membres du CDCPP à profiter des European Heritage Awards / Europa Nostra Awards afin d'obtenir une reconnaissance paneuropéenne pour ses initiatives exemplaires en matière de conservation, de restauration, de réutilisation, de recherche, de service spécialisé, l'éducation et la sensibilisation qui auraient pu avoir lieu dans leur pays. Les 25 lauréats de 16 pays en 2019 seront honorés lors de la cérémonie prestigieuse des European Heritage Awards, le 29 octobre à Paris. Cela fera partie des "Assises du Patrimoine" organisées par Europa Nostra à Paris du 27 au 30 octobre, dans le prolongement du Sommet du patrimoine culturel de 2018 qui s'est tenu à Berlin. Les membres du CDCPP sont les bienvenus pour assister à l'événement (voir http://www.europanostra.org/european-heritage-awards-europa-nostra-awards-2019-25-winners-16-countries-announce).

10. Adoption du rapport abrégé de la réunion

Le CDCPP a adopté la liste de décisions et noté que le Secrétariat la communiquerait aux délégués en temps voulu dans les deux langues de travail du Conseil de l'Europe.

11. Clôture de la réunion

La Présidente a clos la réunion en remerciant tous les participants, le Secrétariat et les interprètes pour leurs précieuses contributions et a souhaité un plein succès aux membres réélus et nouvellement élus membres du Bureau.

A N N E X E I

LISTE DES PARTICIPANTS

Nombre total de participants: 78
Répartition par genre: 40 femmes (=51 %) / 38 hommes (=49 %)

Member States **États Membres**

ALBANIA	**ALBANIE**
Apologised for absence	Excusé
ANDORRA	**ANDORRE**
M. Olivier CODINA	Département du Patrimoine culturel Ministère de la culture, de la jeunesse et du sport
ARMENIA	**ARMENIE**
Ms Astghik BALDRYAN	Deputy to the Permanent Representative of Armenia to the Council of Europe
AUSTRIA	**AUTRICHE**
Ms Anna STEINER	Federal Chancellery Department for European and International Cultural Policy
AZERBAIJAN	**AZERBAÏDJAN**
Apologised for absence	Excusé
BELARUS	**BELARUS**
Ms Natalia KHVIR	Head of the Department of Protection of Historical and Cultural Heritage Ministry of Culture of the Republic of Belarus
Ms Natallia MURYNA	Heritage Expert "Cultural heritage and modernity" Foundation
BELGIUM	**BELGIQUE**
Mme Gislaine DEVILLERS	1ère Attachée – Agence wallonne du Patrimoine Direction du développement stratégique Service public de Wallonie
Mme Kim Mai DANG-DUY	Attachée Administration générale de la Culture Direction Stratégique - Service Relations Internationales
Mr Serge DEFRESNE	Beleidsmedewerker – Heritage Policy Officer Vlaamse overheid – Flemish government Agentschap Onroerend Erfgoed – Flanders Heritage Agency Herman Teirlinckgebouw
BOSNIA AND HERZEGOVINA	**BOSNIE-HERZEGOVINE**
Mr Edin VELADZIC	Senior Adviser for European Integration and International Cultural Cooperation - Ministry of Civil Affairs

BULGARIA	**BULGARIE**
Apologised for absence	Excusé

CROATIA	**CROATIE**
Ms Mirna SABLJAK	Head of Sector for the protection of Cultural Heritage Directorate for the protection of Cultural Heritage Ministry of Culture,

CYPRUS	**CHYPRE**
Ms Margarita PETROVITS	Permanent Representation of Cyprus

CZECH REPUBLIC	**REPUBLIQUE TCHEQUE**
Ms Magdalena FANTOVA	Ministerstvo kultury / Ministry of Culture of the Czech Republic Samostatné oddělení pro záležitosti EU / EU Affairs Section

DENMARK	**DANEMARK**
Apologised for absence	Excusé

ESTONIA	**ESTONIE**
Ms Liina JÄNES	Estonian Ministry of Culture Adviser on Cultural Heritage

FINLAND	**FINLANDE**
Mr Kimmo AULAKE	Special Government Advisor, Department for Art and Cultural Policy, Division for Copyright and Cultural Finances – Ministry of Education and Culture
Ms Tuija MIKKONEN	Senior Specialist - Department of the Built Environment Ministry of the Environment
Ms Ulla SALMELA	Chief Intendant - National Board of Antiquities Cultural Environment Protection - Policy and Guidance

FRANCE	**FRANCE**
Mr Bruno FAVEL	Chef de Département des affaires européennes et internationales Direction générale des patrimoines - Ministère de la Culture
Mme Orane PROISY	Responsable du pôle réseaux et musées Département des affaires européennes et internationales Direction générale des patrimoines - Ministère de la Culture
M. François LAURENT	Sous-directeur pour les affaires européennes et internationales Ministère de la Culture
Mme Aline DENIS	Chargée de mission au Bureau des affaires européennes Ministère de la Culture
Mr Julien TRANSY	Chargé de mission paysage Ministère de la transition écologique et de la solidarité
Mme Juliette FAIVRE	Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme est des Paysages Ministère de la transition écologique et de la solidarité

GEORGIA	**GEORGIE**
Mr Levan KHARATISHVILI	Deputy Minister of Culture and Sport of Georgia

GERMANY	ALLEMAGNE
Mr Volker ERHARD	Federal Ministry of Foreign Affairs
Mr Amadeus JANIO	Sekretariat der Kultusministerkonferenz (KMK) Referat IV B - Europäische und multilaterale Angelegenheiten

GREECE	GRECE
Mr George KALAMANTIS	Head of the Directorate of International Relations and EU of the Hellenic Ministry of Culture and Sports
Dr Vassiliki DIMITROPOULOU	Archaeologist/Art Historian General Directorate of Antiquities and Cultural Heritage of the Hellenic Ministry of Culture and Sports

HOLY SEE	SAINT-SIEGE
S. Exc. Monseigneur Paul TIGHE	Secrétaire du Conseil Pontifical de la Culture Cité du Vatican

HUNGARY	HONGRIE
Ms Viktória PÁLÓCZI-HORVÁTH	Head of Unit - Unit for EU and International Education, Culture and Sport affairs Department for EU affairs and International Organisations Ministry of Human Capacities
Ms Krisztina KINCSES	Department for National Parks and Landscape Protection Ministry of Agriculture

ICELAND - apologised	ISLANDE
Mr Baldur GUÐMUNDSSON	Senior advisor Department of Culture, Ministry of Education, Science and Culture

IRELAND	IRLANDE
Mr Matthew RABET	Policy Support Officer Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe

ITALY	ITALIE
Ms Giuliana De FRANCESCO	Head of Unit European Multilateral Relations, Department for Coordination and UNESCO office Ministry for Cultural Heritage and Cultural Activities

KAZAKHSTAN	KAZAKHSTAN
Apologised for absence	Excusé

LATVIA	LETTONIE
Ms Laura TURLAJA	Head of Strategic Planning Division Ministry of Culture of the Republic of Latvia

LIECHTENSTEIN	LIECHTENSTEIN
Mr Patrik Birrer	Amt für Kultur / Denkmalpflege

LITHUANIA	LITUANIE
Mr Alfredas JOMANTAS	Head of Division for the Public relations, Education and Register of Cultural Heritage Ministry of Culture - Department of Cultural Heritage

LUXEMBOURG	LUXEMBOURG
Ms Barbara ZECHES	Ministère de la Culture Affaires européennes et internationales

MALTA	**MALTE**
Apologised for absence	Excusé

REPUBLIC OF MOLDOVA	**REPUBLIQUE DE MOLDOVA**
Mr Andreï CHISTOL	State Secretary Ministry of Culture

MONACO	**MONACO**
Apologised for absence	Excusé

MONTENEGRO	**MONTENEGRO**
Ms Sanja LJESKOVIC MITROVIC	Ministry of Sustainable Development and Tourism

NETHERLANDS	**PAYS-BAS**
Ms Flora VAN REGTEREN ALTENA	Senior Policy Advisor Ministry of Education, Culture and Science Department for Arts and Heritage

NORTH MACEDONIA	**MACÉDOINE DU NORD**
Apologised for absence	Excusé

NORWAY	**NORVEGE**
Ms Liv Kirstine MORTENSEN	Senior Advisor Norwegian Ministry of Local Government and Modernisation Department of Planning
Mr Terje Birkrem HOVLAND	Senior Advisor Norwegian Ministry of Climate and Environment Department for Cultural Heritage Management
Mr Haakon O. V. VINJE	Senior Advisor Norwegian Ministry of Culture Department of Cultural Heritage and Religious and Life Stance Affairs

POLAND	**POLOGNE**
Ms Hanna JEDRAS	Chief Specialist - Department of International Relations Ministry of Culture and National Heritage

PORTUGAL	**PORTUGAL**
Apologised for absence	Excusé

ROMANIA	**ROUMANIE**
Ms Carmen CROITORU	Director General National Institute for Cultural Research and Training

RUSSIAN FEDERATION	**FEDERATION DE RUSSIE**
Mr Eduard RYZHKIN	Senior Counsellor of the Department of European Cooperation Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

SAN MARINO	**SAINT MARIN**

SERBIA	**SERBIE**

SLOVAK REPUBLIC	**REPUBLIQUE SLOVAQUE**
Ms Zuzana ONDREJKOVÁ	Monument Fund Protection Department Ministry of Culture

SLOVENIA	SLOVENIE
Ms Špela SPANŽEL	Senior advisor Cultural Heritage Directorate, Ministry of Culture

SPAIN	ESPAGNE
Ms Mónica REDONDO ÁLVAREZ	Deputy Directorate General on International Cooperation and Promotion of Culture Ministry on Education, Culture and Sport

SWEDEN	SUEDE
Ms Christina NYLEN	Deputy Director – Division for Cultural Heritage Ministry of Culture
Mr Rikart SANDART	Desk Officer – Division for Cultural Heritage Ministry of Culture

SWITZERLAND	SUISSE
Ms Solange MICHEL	Responsable des affaires internationales Département fédéral de l'intérieur DFI Office fédéral de la culture OFC Direction

TURKEY	TURQUIE
Apologised for absence	Excusé

UKRAINE	UKRAINE
Ms Svitlana FOMENKO	First Deputy Minister of Culture Ministry of Culture of Ukraine 19
Ms IRYNA STRASHNENKO,	Head of the International Cooperation Department of the Ministry of Culture of Ukraine

UNITED KINGDOM	ROYAUME-UNI
Ms Ophelia KING	Department for Digital, Culture, Media and Sport (DCMS)

Participants **Participants**

Parliamentary Assembly	**Assemblée parlementaire**
Ms Dana KARANJAC	Culture, Science, Education and Media Committee
Congress of Local and Regional Authorities of the CoE	**Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du CdE**
Apologised for absence	Excusé
Conference of INGOs of the Council of Europe	**Conférence des OING du Conseil de l'Europe**
Mme Claude VIVIER LE GOT	Présidente de la Commission Education et Culture de la Conférence des OING
Council of Europe Development Bank (CEB)	**Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)**
Apologised for absence	Excusé
OECD	**OCDE**
Apologised for absence	Excusé

Observers **Observateurs**

AISBL HEREIN	**AISBL HEREIN**
Mme Jelka PIRKOVIC	Présidente de l'Association HEREIN AISBL
Culture Action Europe	**Culture Action Europe**
Ms Sophie DOWDEN	Senior Policy Officer
ENCATC - European Network on Cultural Policy and Management	**ENCATC - Réseau européen des politiques et du management culturels**
Mme Claire GIRAUD-LABALTE	Présidente du Pôle Patrimoine Réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire
Europae Archaeologiae Consilium - EAC	
Apologised for absence	Excusé
European Confederation of Conservator-Restorers' Organisations (ECCO)	**Confédération européenne des organisations de conservateurs-restaurateurs (ECCO)**
Mr Sebastian DOBRUSSKIN	Vice-President
Mr Elis MARCAL	(ARP, Portugal)
Mr Kristian SCHNEIDER	(ARI, Italy)
Europa Nostra	**Europa Nostra**
Ms Snezana QUAEDVLIEG-MIHAILOVIC	Secretary General
Mr Piet JASPAERT	Vice-President Europa Nostra
FEMP – European Federation for Architectural Heritage Skills	**FEMP – Fédération européenne pour les Métiers du Patrimoine bâti**
Dr Stéphanie BONATO	Agence wallonne du Patrimoine Direction du Développement stratégique - Coopération internationale

ICOMOS	**ICOMOS**
Mr Geoffroy HEIMLICH	Membre de l'ICOMOS

IFLA - International Federation of Landscape Architects (Europe)	**IFLA - Fédération internationale des Architectes Paysagistes (Europe)**
Mr Michael OLDHAM	IFLA Europe
Mr Herman VAN DEN BOSSCHE	

URBAN CONCEPT **CIVILSCAPE** **ECTP - European Council of Town Planners**	**CEU - Conseil Européen des Urbanistes**
Mr Luc-Emile BOUCHE-FLORIN	Senior Architect-partner of AGBF and President of URBAN-CONCEPT Honorary President of Civilscape President of the European Council of Town Planners ECTP-CEU Vice-President of the PARIS Council for Architecture, Urbanism and Environment

Experts	**Éxperts**

Thematic session

Mr Freddy Paul GRUNERT	Associate curator ZKM Curator JRC European Commission, Resonances III
Mr Andrew POTTS	US/ICOMOS

Presentation of the "Golden Collection" – Good Practices on Strategy 21 and expert round table

Ms Wanda DIEBOLT	Directrice du patrimoine honoraire Présidente de Bibracte (France)
Mr Olivier MARTIN	Chef de l'Office Fédéral de la culture (Suisse)
Mme Marie-Georges PAGEL-BROUSSE	Présidente de l'Union REMPART (France)
Ms Snezana QUAEDVLIEG-MIHAILOVIC	Secretary General EUROPA NOSTRA

Compendium

Mr Marjo MÄENPÄÄ	Director Cupore / Président, Compendium Association

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT **SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

DGII – Directorate General of Democracy **DGII - Direction générale de la démocratie**

Ms Snežana SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ Director General / Directrice générale

Directorate of Democratic Participation
Direction de la participation démocratique

Mr Matjaž GRUDEN Director / Directeur

Culture, Nature and Heritage Department / Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

Mr Roberto OLLA Head of Department / Chef du Service

Culture and Cultural Heritage Division / Division de la Culture et du Patrimoine culturel

Ms Kathrin MERKLE Head of Division / Chef de la Division
Mr Francesc PLA Programme Manager / Chef de programme
Mr Pierre PAQUET Programme Manager / Chef de programme
Ms Ivana HRDAS PAPADOPOULOS Strategy 21 Coordinator / Coordinatrice de la Stratégie 21
Ms Eva NAGY Assistant / Assistante
Ms Guylaine BORLOT Assistant / Assistante
Mr Niccolo INCHES Trainee / Stagiaire

Landscape Division and European Heritage Days / Division du Paysage et les Journées européennes du patrimoine

Ms Maguelonne DEJEANT-PONS Head of Division / Chef de Division
Ms Alison HELM Programme Manager / Chef de programme
Ms Gillian FRENCH Financial Officer / Chargée des finances
Ms Itana PRLJEVIC Communication Officer / Chargée de la communication
Ms Jenny MITCALF Programme Assistant / Assistante de programme

European and Mediterranean Major Hazards Agreement (EUR-OPA)
Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

Mr Gianluca SILVESTRINI Head of the Major Hazards and Environment Division
Executive Secretary of the EUR-OPA Major Hazards Agreement
Ms Catherine EMEZIE Project Coordinator / Coordinatrice de projet

Directorate of Legal Advice and Public International Law
Direction du conseil juridique et du droit international public

Mr Jorg NOBBE Legal Advisor / Conseiller Juridique

DGI - Human Rights and Rule of Law **DGI – Droits de l'Homme et l'Etat de droit**

Ms Elena Dodonova Administrator, Media and Internet Governance

Other Participants **Autres participants**

BeSafeNET Award – EUR-OPA

Country: Romania
Team: Eager Aquilas
School: Liceul Teoretic "Aurel Vlaicu" Orastie represented by

Teacher: **Oproiu Delia ANA**
Students: **Tania Georgiana HOHOI**
Malina Daiana KISS
Alexandru Mihai ZVINCA

Country: Albania
Team name: Bio-Love Group
School name: Ibrahim Kodra represented by

Teacher: **Laura GJYLI**
Students: **Nadia DIZDARI**
Olti SHERA
Alina XHANI

Country: Romania
Team: Damage Control
School: Colegiul National Mircea cel Batran

Teacher: **Ana-Maria ARISANU**
Students: **Alexia LAPADAT**
Stefania MATEESCU
Angelina PANESCU

Interpreters **Interprètes**

Cynera JAFFREY
Luke TILDEN
Pascale MICHLIN

A N N E X E II

ORDRE DU JOUR

1.	**Ouverture de la réunion par la Présidente**		
2.	**Adoption de l'ordre du jour**	[CDCPP(2019)OJ rév1]	Pour adoption
3.	**Questions générales**		
3.1	*Elections*	[CDCPP(2019)1]	Pour information et action
3.2	*Rapports des réunions du Bureau*	[CDCPP-Bu(2018)11 + CDCPP-Bu(2019)6]	Pour information
3.3	*Points marquants des activités en 2018*	[CDCPP(2019)2]	Pour information
3.4	*Les méthodes de travail du CDCPP*	[CDCPP(2019)3]	Pour information
4.	**Session thématique** Echange avec les délégués sur le changement climatique et le développement durable sous l'angle des droits de l'homme et de la démocratie, et plus spécifiquement, des ressources de la culture, du patrimoine et du paysage dans ce contexte. (Intervention d'experts internationaux)	[CDCPP(2019)4 rév1]	Pour action
5.	**Domaines d'activités du Comité**		
5.1	***Culture*** • Suivi du séminaire d'experts sur l'E-pertinence de la culture à l'ère de l'IA (Rijeka, 12-13 octobre 2018) sous la forme d'une publication, et rapport sur la Conférence du Conseil de l'Europe sur l'IA, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit (Helsinki, 26-27 février 2019) et son suivi • Rapport sur l'état d'avancement de l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles (présenté par la Présidente et la Directrice exécutive de l'Association) • Evaluation des politiques culturelles de la République de Moldova • Suivi du Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD).	[CDCPP(2019)5]	Pour information et action

5.2 ***Patrimoine culturel***

• Stratégie 21 – Présentation de la publication sur les bonnes pratiques réalisée dans le cadre de la Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (organisation d'un événement en marge, le 13 juin aux alentours de 17h00)	[CDCPP(2019)6]	Pour information et action
• Plan d'action de la Convention de Faro et Projet joint sur la promotion de la Convention de Faro • HEREIN		
• Préparatifs pour une conférence promotionnelle concernant la Convention du CdE sur les infractions visant des biens culturels (Nicosie, 24-26 octobre 2019) avec une intervention du Secrétariat de la Division du droit pénal ; projet d'un éventuel Projet joint visant à promouvoir la Convention	[CDCPP(2019)6.1]	Pour information
• Journées européennes du patrimoine.		

5.3 ***Convention européenne du paysage***

• Rapport de la 10e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 6-7 mai 2019	[CDCPP(2019)7]	Pour information et action
• Projets de Recommandation	[CDCPP(2019)8]	Pour information et action
• 6e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.	[CDCPP(2019)9]	Pour information et action

6. Informations concernant d'autres activités et organismes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage

Pour information

- Accord Partiel élargi sur les Itinéraires culturels
- Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)
  - Cérémonie de remise du Prix BeSafe
- Cités interculturelles
- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Congrès des autorités locales et régionales.

7. Perspectives par rapport aux activités futures en 2019-20

8. Dates des prochaines reunions

9. Questions diverses

10. Adoption du rapport abrégé de la réunion Pour adoption

11. Clôture de la réunion

A N N E X E III

Projet de recommandation CM/Rec(2019)...
du Comité des Ministres aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique

(adoptée par le Comité des Ministres le …,
lors de la …e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, conformément aux termes de l'article 15.*b* du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun;

Considérant que les États parties à la Convention européenne du paysage (STE n° 176) se sont déclarés « [s]oucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement », et qu'ils ont noté que « le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois » (préambule de la convention);

Rappelant que la convention reconnaît que « le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations: dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien »;

Ayant à l'esprit son article 5, selon lequel chaque Partie s'engage: « à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité »; « à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 »; « à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage (...) »; et « à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage »;

Rappelant que l'article 6.E de la convention stipule que « chaque Partie s'engage à mettre en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages »;

Considérant que de tels moyens d'intervention peuvent contribuer à promouvoir une agriculture et une sylviculture de qualité, à faire face aux changements climatiques, et à enrayer le dépeuplement de territoires ruraux;

Se référant aux dispositions de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage,

Recommande aux gouvernements des États parties à la convention d'appeler les autorités nationales, régionales ou locales à prendre en considération les mesures qui suivent, en fonction de leurs compétences en ces domaines:

1. adopter, aux niveaux national, régional et local, des orientations stratégiques permettant de fournir un cadre de référence aux politiques publiques destinées à mettre en œuvre la Convention européenne du paysage dans les territoires ruraux;

2. promouvoir des démarches intégrées et participatives visant à appliquer ces politiques de manière effective;

3. mettre en place des outils financiers appropriés favorisant des réalisations de qualité pour les territoires d'accueil et leur population;

4. intégrer la dimension paysagère dans les documents locaux d'urbanisme des petites villes, des villages et de leurs alentours;

5. soutenir des formes d'agriculture et de sylviculture saines et diversifiées, respectueuses des ressources naturelles (eau, air, sol, biodiversité), ainsi que du patrimoine culturel des territoires; encourager l'agriculture à petite échelle et familiale;

6. attribuer un pourcentage adéquat des fonds alloués aux politiques de soutien agricole et sylvicole à la protection,

à la gestion et à l'aménagement du paysage;

7. identifier les potentiels locaux de réduction de consommation d'énergie et de diversification de production d'énergies alternatives;

8. encourager la coopération transfrontalière afin de promouvoir un paysage rural de qualité, de part et d'autre des frontières;

9. identifier des territoires pilotes représentatifs d'un développement local durable et harmonieux, fondé sur une volonté de promouvoir des paysages de qualité.

A N N E X E IV

Recommandation CM/Rec(2019)…
du Comité des Ministres aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe –
Paysage et démocratie: participation du public

(adoptée par le Comité des Ministres le…,
lors de la …e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conformément aux termes de l'article 15.*b* du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun;

Eu égard aux dispositions du préambule de la Convention européenne du paysage de 2000 (STE n° 176), selon lequel « le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et … sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun »;

Eu égard aux dispositions de l'article 5.*c* de cette convention, selon lequel chaque Partie s'engage « à mettre en place des procédures de participation du public, … et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage »;

Eu égard également aux dispositions de l'article 6.D de cette convention, selon lequel chaque Partie s'engage « à formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public »;

Rappelant que, aux termes de l'article 1.*c* de cette convention, «"Objectif de qualité paysagère" désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie »;

Rappelant les dispositions de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, sur la participation (partie II.2.3.A), ainsi que celles de la Recommandation CM/Rec(2017)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable;

Considérant que les procédures de participation du public concerné par la conception et la réalisation des politiques du paysage contribuent à favoriser une meilleure gouvernance fondée sur une coconstruction du savoir, une citoyenneté active et la mise en place de services correspondant aux besoins de la population;

Souhaitant répondre au souhait du public de bénéficier de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur protection, gestion et aménagement,

Recommande aux gouvernements des États parties à la Convention européenne du paysage de prendre en considération, en tant que de besoin et le cas échéant, les formes de participation du public concerné par la conception et la réalisation des politiques du paysage, telles qu'elles figurent en annexe à cette recommandation.

Annexe

Formes de participation du public concerné par la conception et la réalisation des politiques du paysage

Sommaire

Introduction

1. Information
1.1. *Assemblée générale*
1.2. *Site internet*
1.3. *Document imprimé*
1.4. *Vidéo*
1.5. *Voyage d'étude*

2. Consultation
2.1. *Questionnaire*
2.2. *Groupe de discussion*
2.3. *Lecture de carte*
2.4. *Panel de citoyens*
2.5. *Vote du public*
2.6. *Panel par service d'envoi de messages courts*
2.7. *Atelier sur la qualité de l'espace public*

3. Dialogue
3.1. *Forum ouvert*
3.2. *Parcours de lecture collective du paysage*
3.3. *Classeur de travail*
3.4. *Conversation en ligne*
3.5. *Forum de discussion sur internet*
3.6. *Café de dialogue*
3.7. *Débat*
3.8. *Assemblée de citoyens*
3.9. *Atelier de dialogue*
3.10. *Analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces*
3.11. *Conseil*

4. Influence de la prise de décision
4.1. *Atelier de prospective*
4.2. *Atelier charrette*
4.3. *Conférence*

5. Prise de décision
5.1. *Référendum*
5.2. *Comité d'usagers*
5.3. *Groupe de travail*

Introduction

Certaines formes de participation du public concerné par la conception et la réalisation des politiques du paysage peuvent être utilisées pour faciliter l'information du public, la consultation, le dialogue, l'influence sur la prise de décision et la prise de décision en tant que telle. Les considérations qui suivent facilitent la mise en œuvre des politiques.

– Il est essentiel de développer les connaissances du public en vue de faciliter sa participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques du paysage.

Des cours ou sessions de formations peuvent être organisés pour le public et administrés par ceux qui y participent. Cette approche peut être suivie lorsqu'il s'agit de partager une vision commune de l'avenir d'un paysage. L'acquisition de connaissances peut même devenir un aspect important de l'analyse du paysage. Les cours devraient, lorsqu'ils s'achèvent, donner des résultats tangibles.

– Afin que la participation soit efficace, il est important de déterminer à un stade précoce qui est concerné et qui devrait être inclus dans le processus.

Il est nécessaire d'identifier l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la conception et la mise en œuvre des projets. Chacune d'entre elles pourra avoir une préférence pour une méthode ou un outil de collaboration particulier. En outre, certaines parties peuvent ne pas être intéressées par la participation, alors que celle-ci est nécessaire pour obtenir un bon résultat. Le meilleur moyen d'avoir une vue d'ensemble des différentes personnes impliquées est de rencontrer les habitants du territoire concerné et de leur demander quels groupes d'intérêt et réseaux y sont actifs; quelles sont les personnes clés; quelles sont les ressources des différentes personnes impliquées pour participer; et, parmi les associations et les pouvoirs locaux, lesquels devraient être impliqués.

– Le paysage étant complexe, sa compréhension nécessite le recours à diverses disciplines.

Il est important de créer des réseaux de professionnels et d'experts (géographes, géologues, hydrologues, climatologues, biologistes, historiens, archéologues, agriculteurs, forestiers, ingénieurs des travaux publics, urbanistes, architectes, architectes paysagistes, promoteurs, juristes, économistes, sociologues, artistes…) pour découvrir et connaître toutes les dimensions du paysage. Chacun devrait rester ouvert aux différentes disciplines et être curieux de savoir ce que les autres ont à dire. Les processus à grande échelle doivent également être pris en compte, en surmontant la catégorisation traditionnelle: même dans une zone de grande valeur naturelle, les questions sociales sont importantes. En outre, un réseau étendu permet de partager des expériences bénéfiques pour tous.

– L'implication de personnalités expérimentées permet de toucher beaucoup plus efficacement les groupes cibles.

Des personnalités expérimentées, qualifiées en matière de communication peuvent devenir des référents ou des soutiens afin de mener à bien des projets de développement locaux ou pour faciliter le contact avec certains groupes de personnes qui ont du mal à se faire entendre (enfants, adolescents, personnes vulnérables).

– La découverte du paysage permet d'en révéler ses valeurs.

La découverte du paysage favorise la discussion et constitue un bon moyen de lancer un processus participatif. Les attentes des participants devraient être identifiées et la participation de ceux qui souhaitent être impliqués – indépendamment de leur âge et de leur mobilité – devrait être facilitée.

– Un support documentaire ayant une valeur descriptive ou une force probante facilite la discussion sur un paysage.

Afin de commencer une discussion sur un projet de paysage, les participants peuvent se référer à un support matériel (peinture, dessin, plan en 3D, photographie, documentaire, film, écrit ou enregistrement sonore, par exemple) correspondant à la vision qu'ils ont d'un paysage et discuter de ses valeurs et de ses points faibles. Cela leur permet de présenter leurs opinions. Il est possible d'utiliser des supports documentaires concernant plusieurs paysages afin de mieux comprendre les différents points de vue et de s'accorder sur des références communes en matière de qualité du paysage.

– L'analyse du paysage doit être le point de départ de tout projet.

Dans les travaux d'identification et de qualification des paysages entrepris pour la création d'atlas ou de catalogues de paysages, de cartes de paysages ou de cartes d'évaluation des caractéristiques du paysage, il est nécessaire que la population et les experts aient la possibilité de partager leurs connaissances. Le Système d'information géographique (SIG) peut être utilisé pour localiser des endroits spécifiques. La participation du public à ces travaux permet de rassembler des informations, notamment sur des questions sociales, et d'établir ainsi une meilleure base de connaissance. Même si une analyse n'est jamais vraiment terminée et si la discussion se poursuit, un inventaire régulier devrait être produit. Les participants pourront voir comment les experts ont pris en compte leurs points de vue et demander que les erreurs éventuelles soient corrigées.

– La narration d'un paysage promeut l'intérêt des acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage, et peut renforcer leur engagement à prendre soin du paysage.

Les histoires peuvent être racontées à l'intérieur ou en plein air, voire grâce à un système de communication en ligne. Les participants écoutent l'histoire et peuvent ensuite la commenter. Les histoires n'ont pas besoin d'être extraordinaires; des histoires pouvant être considérées comme banales sont souvent très intéressantes. Elles peuvent en effet décrire les liens que les personnes entretiennent avec leur territoire et la manière dont elles le perçoivent. De plus, selon les recherches, les personnes comprennent mieux une situation en écoutant une histoire qui peut les concerner. Les histoires éveillent des émotions et activent la mémoire. Elles sont plus facilement assimilables pour comprendre un paysage que la terminologie technique et les statistiques.

– Un processus engagé pour la protection, la gestion et la planification du paysage, fondé sur les valeurs particulières que la population et les autres parties concernées lui attribuent, devrait être axé sur le potentiel d'une situation ou d'un lieu, plutôt que sur tout problème éventuel.

Pour encourager la participation du public et des autres parties concernées par la conception et la réalisation des politiques du paysage, il est plus constructif de travailler sur des sentiments positifs que sur des sentiments négatifs. Les discussions sur le paysage portent souvent sur des problèmes; tout en tenant compte des conditions de vie de la population d'un territoire et de ses aspirations, il est aussi possible de favoriser une approche constructive. Ce sont souvent les personnes qui vivent et travaillent en un lieu qui connaissent le mieux la valeur et les ressources de leur territoire. L'adoption d'une démarche de protection, de gestion et d'aménagement du paysage suppose ainsi que les parties prenantes sont bien choisies, que le projet envisagé soit opportun et que l'exercice soit limité dans le temps.

– Une bonne dynamique de groupe est une condition préalable à une participation réussie.

La manière dont la réunion est organisée est importante. Idéalement, elle devrait simultanément encourager la créativité, la durabilité et l'efficacité. De plus, des efforts devraient être faits pour que chacun puisse donner son avis. Il est nécessaire d'établir un agenda afin que les participants puissent s'entendre sur son objectif et la mise en œuvre de ses résultats. Il peut être avantageux de faire appel aux services d'un coordinateur pour la communication. Le choix d'un coordinateur neutre peut encourager les participants à s'exprimer plus librement. Le choix de la salle de réunion et de son mobilier, ainsi que le calendrier de la réunion et les rafraîchissements offerts favorisent une bonne dynamique de groupe.

– Dans toutes les dynamiques de groupe, une forme de conflit survient. Les parties prenantes peuvent ne pas être d'accord, mais les désaccords ne doivent pas nécessairement conduire à des conflits.

Il faut être préparé aux situations de conflit causées par la diversité des opinions et les prévenir ou les résoudre au fur et à mesure qu'elles se présentent. En cas de désaccord, il est important de se concentrer sur le sujet du désaccord, et non sur la personne: les participants devraient être autorisés à parler sans interruption, mais les discussions pouvant dégénérer devraient être évitées. L'écoute est le meilleur moyen de résoudre les divergences d'opinions. Inversement, l'abus de pouvoir est une cause fréquente de conflit. Il est important que les professionnels et les experts, les représentants des administrations publiques et les décideurs politiques considèrent l'impact de leur pouvoir. Pour certaines questions, un consensus ne peut être atteint. Il faut alors prendre une décision au niveau politique.

*

1. Information

L'information du public est une condition préalable à sa participation à la conception et à la réalisation des

politiques du paysage. Le public doit être bien informé et prendre note des points de discussion. Si certains sujets ne se prêtent pas à la consultation, le public doit conserver le droit d'être informé des décisions prises. Il doit être en mesure de fournir aux décideurs politiques et aux représentants de l'administration publique les informations que ces derniers peuvent souhaiter obtenir. Toutes les parties doivent être informées de manière transparente du processus de participation et des résultats obtenus.

1.1. Assemblée générale

L'assemblée générale est un moyen pertinent d'informer simultanément un grand nombre de personnes sur un sujet important.

Une assemblée générale est essentiellement une méthode de communication à sens unique qui ne doit pas être confondue avec le dialogue: il s'agit essentiellement d'une méthode d'information du public. Son objectif et les sujets à traiter doivent être clairs pour tous les participants. Les informations orales devraient être complétées par divers documents écrits et des supports. Il devrait être précisé sur l'invitation qu'il s'agit d'une réunion d'information. Ces types d'événements génèrent habituellement des débats, mais il n'est pas toujours possible d'entendre toutes les opinions. Une personne expérimentée devrait diriger la réunion, permettre à divers participants de parler et gérer les situations à mesure qu'elles se présentent. Une assemblée générale est facile à organiser et permet de donner la même information à plusieurs personnes en même temps.

1.2. Site internet

Le site internet est un outil simple et efficace permettant de transmettre simultanément des informations à de nombreuses personnes.

Un site internet n'est pas un moyen de communication statique; il doit être mis à jour en permanence et adapté aux nouvelles exigences. Malgré le large accès aux ordinateurs et à internet, tous les citoyens ne sont pas accessibles via un site internet. Il est important de considérer la façon dont les informations sont fournies et à qui elles sont adressées.

Un seul support peut fournir plusieurs niveaux d'information: il est par exemple possible de présenter une description complète d'un problème à l'attention des résidents, des médias et des autres parties prenantes, et de fournir des informations plus détaillées aux utilisateurs, aux professionnels et aux experts. Le site internet est un moyen de communication rapide pour diffuser des informations. Il doit être géré de manière professionnelle, ce qui nécessite des ressources en termes de compétences et d'outils.

1.3. Document imprimé

Le document imprimé transmet un message clair, mais il peut parfois être difficile de toucher un groupe de discussion en particulier.

Bien que le site internet et internet soutiennent une grande partie du flux d'informations, les documents imprimés (brochures, rapports, affiches, etc.) sont préférables dans de nombreux cas. Lorsqu'un document destiné à la distribution est préparé, il est important d'utiliser un langage clair et accessible, en évitant l'utilisation d'une terminologie trop technique. Le groupe cible devrait être défini afin que les informations puissent atteindre les destinataires prévus. Par exemple, il n'est pas toujours possible de s'adresser aux jeunes et aux adultes de la même manière. Le contenu des documents imprimés doit également être disponible sur le site internet. Des informations détaillées peuvent être fournies et des forums de discussion peuvent être lancés. Le document imprimé est également un bon moyen de publier un programme d'activités.

Une méthode fréquemment utilisée consiste à mener des dialogues dans le quartier, où des personnes sont approchées dans la rue. Dans ce cas, il peut être utile de disposer d'informations supplémentaires à distribuer. Un dépliant ou une brochure qui exposent ou expliquent des faits sont appropriés car ils sont faciles à emporter pour une lecture ultérieure. Il est nécessaire de savoir si les informations à fournir sous forme imprimée doivent être conservées ou non. S'il n'est pas nécessaire de les conserver, d'autres moyens d'information peuvent être utilisés.

1.4. Vidéo

Il est possible, à l'aide d'outils relativement simples, de produire une vidéo pouvant être mise en ligne sur un site internet.

L'utilisation de la vidéo rapproche souvent les décideurs des citoyens. Les vidéos sont un excellent moyen d'inviter des personnes à des réunions ou à des panels de citoyens. La formation des orateurs les rendra plus confiants lors de l'enregistrement. Le message transmis et le contenu de l'information sont en effet plus importants que la conception visuelle, et des méthodes de production simplifiées existent. Le temps requis pour mener à bien une brève entrevue nécessite un minimum de mixage. Cependant, les coûts de l'ensemble de la production, de l'enregistrement au produit final, augmentent le coût d'une vidéo. La présentation de la vidéo sur une page d'accueil peut nécessiter des logiciels spéciaux.

1.5. Voyage d'étude

Un voyage d'étude peut aider à informer et à améliorer les connaissances des parties prenantes.

Un voyage d'étude peut être l'occasion de prendre connaissance de diverses situations ou de s'inspirer d'un projet réalisé ailleurs. Il peut avoir lieu à proximité ou être effectué plus loin, en fonction de ce qui doit être montré et des ressources disponibles. Il se déroule souvent en bus, ce qui limite le nombre de participants.

2. Consultation

La consultation a pour objet de demander un avis à un groupe de personnes sur un sujet spécifique. Ce groupe de personnes devrait être composé de professionnels, ainsi que de représentants du public. Les méthodes et outils utilisés peuvent être simples ou plus élaborés. En cas de controverse, les représentants du public peuvent présenter la solution qu'ils préfèrent, en justifiant leur position. Différents projets doivent être préparés par des professionnels et des experts. Les représentants du public doivent ensuite pouvoir choisir la solution qu'ils préfèrent. Le processus peut mener à la consultation de professionnels sur un point particulier ou à une enquête auprès d'un groupe de professionnels, ouverte au public.

2.1. Questionnaire

Le questionnaire est utilisé dans les enquêtes (sondages d'opinion ou tests de connaissances, par exemple) pour collecter des informations.

Le questionnaire peut être rédigé sous forme écrite et envoyé aux personnes approchées par courrier (un talon réponse peut être préparé) ou en ligne. Cette méthode permet d'atteindre plusieurs personnes simultanément et dans un court laps de temps (il faudrait beaucoup plus de temps pour obtenir autant de réponses par le biais d'entretiens). Le fait que les personnes interrogées puissent rester anonymes peut toutefois rendre toute autre explication impossible (à cet égard, un entretien est plus approprié).

2.2. Groupe de discussion

Le groupe de discussion facilite une consultation simple et rapide des participants. Cependant, les organisateurs doivent disposer de suffisamment de temps pour former un groupe et réunir ses membres.

Le groupe de discussion permet de débattre d'une question concernant la protection, la gestion ou l'aménagement d'un paysage par le dialogue. La méthode est utile mais ne permet pas d'examiner une question de manière approfondie. Avant de planifier le travail et d'inviter des participants, il convient de prendre en compte la composition du groupe: les participants peuvent être sélectionnés pour leur représentativité de la population entière ou de certains de ses groupes. Chaque réunion devrait durer de deux à trois heures. La discussion devrait être conduite par un modérateur connaissant bien le sujet et préparé pour la discussion. Il est utile de disposer les chaises de la salle de réunion en demi-cercle, afin que tous les participants puissent voir les informations présentées. La taille optimale d'un groupe de discussion est d'environ 6 à 12 personnes, de sorte de chacun soit à l'aise pour donner son avis. Il peut être utile de proposer un café ou un repas pour encourager les personnes à participer à la réunion. Il est possible de traiter le même problème dans plusieurs groupes. Cette méthode fonctionne mieux dans des groupes homogènes traitant d'un sujet spécifique, bien que des groupes traitant de sujets variés puissent être parfois utiles. La méthode est généralement assez économique, mais il est nécessaire de planifier, le cas échéant, le coût de la salle de réunion et des dépenses diverses (café, repas et garde d'enfants, par exemple).

2.3. Lecture de carte

Les représentants du public sont invités à donner leur avis sur une question liée au paysage en identifiant

sur une carte la partie de territoire concernée.

Les représentants du public identifient sur une carte un lieu ou une zone spécifique, qui fera l'objet d'une discussion. Ils le signalent d'une marque écrite et indiquent s'ils souhaitent commenter les raisons qui ont guidé le choix de cet endroit. Toutes les réponses sont géographiquement liées et peuvent être analysées à l'aide d'un SIG. L'enquête ne devrait pas durer plus de quinze minutes. Le questionnaire établi devrait être prétesté sur un groupe, avant d'être utilisé plus largement. La méthode devrait permettre aux personnes d'exprimer leur opinion et de faire des propositions. Les informations obtenues peuvent être collectées sans effort supplémentaire, puis comparées. Les cartes utilisées dans une enquête internet peuvent être imprimées et utilisées lors de réunions. Il est essentiel de disposer de cartes suffisamment détaillées. Les coûts d'utilisation de cette méthode peuvent varier en fonction du nombre de professionnels et d'experts consultés.

2.4. Panel de citoyens

La méthode du panel de citoyens implique que ses participants soient choisis au hasard, atteignant des personnes qui autrement ne feraient pas partie du débat.

Un panel de citoyens peut être organisé sous forme de réunion physique (dans un espace donné) ou de manière virtuelle (e-panel). Il permet d'obtenir des réponses rapides et nécessite peu de moyens matériels (grâce à la participation à distance des membres du panel). Le panel de citoyens peut être réuni sur une journée, sous la forme d'un atelier proposant diverses activités. Néanmoins, les tâches de gestion prennent du temps (inviter les participants, formuler des questions, traiter les réponses, gérer le panel, communiquer les résultats aux membres du panel et publier les résultats). Il est conseillé de ne pas faire appel aux membres du panel plus de deux à quatre fois par semestre pour éviter le désengagement.

2.5. Vote du public

Lors de grandes réunions, une forme électronique de vote du public facilite la compréhension des opinions d'un groupe de personnes sur une ou plusieurs questions.

Les objectifs de la réunion devraient être clairement formulés et les résultats des votes exprimés au cours de la réunion doivent être mis à disposition rapidement, à l'aide du site internet ou d'autres canaux d'information. Les questions devraient être formulées de manière à pouvoir y répondre facilement et à être testées à l'avance sur quelques personnes. La méthode de vote permet une réponse immédiate aux questions. Ces réponses, ainsi que les messages écrits, peuvent être présentées sur un écran au fur et à mesure de leur réception. Chacun a la possibilité de donner son avis. Ce mode de fonctionnement empêche les personnes les plus à l'aise de monopoliser la réunion. Cette méthode permet également de poser de nombreuses questions dans un délai relativement court, les réponses demeurant anonymes. Les participants à la réunion peuvent rapidement voir si leur opinion est partagée par d'autres personnes et si d'autres opinions sont exprimées. Cette méthode est souvent appréciée car elle fournit une image précise de ce que les personnes consultées pensent sur de nombreux sujets. Il est conseillé: d'avoir des locaux appropriés pour la tenue de la réunion (en estimant aussi précisément que possible le nombre de participants); de disposer du matériel nécessaire pour voter; et de lancer les invitations longtemps à l'avance en préparant les questions soumises au débat.

2.6. Panel par service d'envoi de messages courts

Un panel par service d'envoi de messages courts (short message service-SMS) fonctionne par le biais de messages envoyés depuis des téléphones mobiles.

Le public est invité à s'inscrire sur un site internet pour participer à un panel du service d'envoi de messages courts. Cette méthode facilite les réactions rapides de nombreuses personnes. Étant donné que les réponses doivent être envoyées par SMS, les questions ne doivent pas être trop compliquées. Certaines questions, telles que les suivantes, seraient appropriées:

– questions appelant les réponses suivantes: oui/non/je ne sais pas;
– questions utilisant un classement;
– questions à choix multiples;
– questions permettant des réponses courtes par SMS.

Les questions devraient être faciles à comprendre et les réponses publiées sur un site internet. Si des mineurs sont invités à participer au panel, l'autorisation de leurs tuteurs légaux est requise. Il est

préférable que l'invitation cible divers groupes définis, tels que les résidents d'un certain secteur, les jeunes ou autres. Il conviendrait de décider si le coût de l'envoi des réponses est à la charge de la personne sondée ou du destinataire du SMS, et d'informer en conséquence les participants au panel.

2.7. Atelier sur la qualité de l'espace public

Des ateliers sur la qualité de l'espace public permettent de mesurer la qualité de cet espace, avant que le temps et l'argent soient investis dans l'amélioration de celui-ci. L'avis des utilisateurs publics de l'espace, ainsi que celui des professionnels et d'experts, devrait être recueilli.

Les participants prennent part à un atelier d'une demi-journée ou plus, dirigé par un modérateur, pour discuter de la qualité de la conception de l'espace public et de son utilisation. Les opinions des utilisateurs de cet espace devraient être recueillies, par exemple en leur demandant de remplir un questionnaire. Cette méthode peut aider les utilisateurs et les gestionnaires d'un espace public à mieux comprendre son fonctionnement – en considérant ses différents usages – afin d'identifier ses forces et ses faiblesses. Des améliorations ciblées peuvent alors être proposées. Il est ainsi possible d'identifier des mesures pouvant être utilisées pour encourager le public à participer à l'amélioration des parcs, des rues, des terrains de jeux et d'autres espaces.

3. Dialogue

Il est important de placer le dialogue au cœur de la participation du public à la conception et à la réalisation des politiques du paysage. Il est essentiel que tout le monde puisse exprimer son opinion et défendre sa vision du problème, sans nécessairement parvenir à un consensus. Il existe plusieurs outils pour promouvoir un bon dialogue.

Une participation accrue prend souvent plus de temps et nécessite donc plus de ressources. Cependant, pour que le processus soit créatif, il faut disposer de suffisamment de temps. Le dialogue peut même faire gagner du temps en évitant les mauvaises décisions ou en prévenant les conflits. Le public s'engage sur les questions qui le préoccupent et il proteste s'il estime que les projets ou les décisions ne sont pas satisfaisants. Il convient de garder à l'esprit que la population dispose de connaissances pouvant être d'une grande aide pour les décideurs politiques et les représentants de l'administration publique.

3.1. Forum ouvert

Le forum ouvert est une forme de réunion totalement libre, dont l'ordre du jour n'est pas défini à l'avance – les seuls paramètres connus étant le thème, ainsi que le lieu et l'heure de la réunion.

La méthode du forum ouvert peut être utile s'il y a beaucoup de participants (de 10 à plusieurs centaines). Ce forum est animé par au moins une personne et a une durée d'une demi-journée à trois jours. Le forum se déroule comme suit: les participants se rencontrent et décident ensemble des sujets spécifiques à discuter en relation avec le thème. Les personnes qui le souhaitent peuvent proposer des sujets et ceux qui suscitent le plus d'intérêt sont ensuite débattus. Les sujets de discussion sont énumérés à l'ordre du jour des différentes réunions. Chacune de ces réunions est dirigée et résumée par la personne qui a suggéré le thème. La journée commence par une conférence inspirante et est ensuite divisée en trois sessions. Les participants sont divisés en groupes dans différentes salles et les discussions se terminent au moment du café ou du déjeuner. Pendant les discussions, les participants sont libres de changer de groupe, car cela peut enrichir d'autres discussions en échangeant de bonnes idées entre les groupes. À la fin de la journée, les groupes se réunissent pour présenter un résumé des discussions et évaluer les résultats de la réunion. Il est utile de distribuer aux participants la documentation reflétant la réunion, car elle fournit une base pour la suite des travaux.

3.2. Parcours de lecture collective du paysage

Le parcours de lecture collective du paysage est fondé sur l'idée que les participants d'un groupe de discussion pensent de manière plus créative en dehors d'une salle de réunion.

Le parcours de lecture collective du paysage peut être préparé pour un groupe de participants de 10 à 30 personnes. Cela doit les amener à exprimer leur créativité et à recueillir leurs idées et leurs propositions. Cette méthode présente l'avantage de permettre aux participants de rester ensemble tout au long de la marche. Ils s'arrêtent aux endroits qu'ils ont eux-mêmes choisis ou déterminés par les organisateurs. Ces arrêts leur permettent de prendre des notes qui peuvent ensuite être utilisées dans le cadre d'une discussion. Certains parcours peuvent être réalisés pour évaluer de nouveaux quartiers. Les participants

sont des résidents, les responsables de l'administration, les professionnels et des experts. S'il est utile d'impliquer plus de personnes dans l'évaluation, plusieurs marches peuvent être organisées. Un certain nombre d'arrêts sont décidés à l'avance de manière stratégique, sur la base de leurs fonctionnalités. Ce pourrait être, par exemple, l'entrée de la zone ou une place. Les participants ne sont pas censés échanger des idées les uns avec les autres pendant la marche, mais juste prendre des notes à chaque arrêt. Après la promenade, les participants se rassemblent dans une salle pour discuter de leurs observations et chacun peut exprimer son opinion. Tous les avis sont présentés aux participants sur un tableau à feuilles mobiles, ou au moyen d'un ordinateur avec projecteur. Cela permet à chacun de s'assurer qu'aucune observation n'est mal interprétée et que toutes les contributions sont prises en compte.

Une variante de cette méthode consiste à organiser une réunion « dans la rue » entre les décideurs politiques et les représentants de l'administration publique, et des citoyens, pour les faire marcher ensemble tout en posant des questions sur un sujet particulier (au moyen d'un formulaire ou questionnaire rédigé à l'avance). Les décideurs politiques et les représentants de l'administration publique analysent ensuite les données collectées et présentent les résultats lors d'une réunion publique. Il est important de décider à l'avance du thème, de l'ordre du jour et du lieu de la réunion. Cette méthode favorise la consultation mais nécessite que le travail soit poursuivi pour que les participants au processus puissent développer et mettre en œuvre un projet paysager.

3.3. Classeur de travail

Cette méthode implique la préparation de trois classeurs de travail. Cela nécessite des ressources et du temps de la part des autorités publiques et des participants.

Les classeurs de travail contiennent des informations et des questionnaires distribués à des groupes d'études définis. Un premier classeur introduit des questions à un ou plusieurs cercles d'étude, qui fournissent les réponses. Ces réponses sont rassemblées dans un deuxième classeur, présenté pour commentaires à la population. Les commentaires ainsi reçus sont compilés dans un troisième classeur, qui expose le résultat du travail. Les pouvoirs publics devraient s'y référer pour prendre leur décision. Cette méthode nécessite environ un an de travail, ce qui peut être un inconvénient. Cependant, elle est efficace dans la mesure où elle communique efficacement les connaissances et établit un dialogue approfondi entre les autorités publiques et les participants.

3.4. Conversation en ligne

Une conversation en ligne (« chat ») favorise la communication par le biais de messages courts, en temps réel.

Une discussion peut être ouverte pendant un temps limité, par exemple de 19 à 20 heures, pour permettre aux citoyens de poser des questions aux responsables d'un projet. Étant donné qu'une conversation est rapide et que beaucoup de personnes peuvent poser des questions en peu de temps, il est nécessaire que des personnes expérimentées dans ce type de communication puissent répondre aux demandes. Tout le monde devrait être en mesure de voir toutes les questions et les réponses. Les données collectées pendant la session peuvent être sauvegardées pour une utilisation et une publication futures. Outre le travail de préparation et de conduite de cette activité, l'effort requis pour utiliser cette méthode est minimal. Cependant, tous ne voudront peut-être pas participer à de tels échanges, car ils se font à un rythme rapide.

3.5. Forum de discussion sur internet

Un forum de discussion permet à un grand nombre de personnes d'échanger et de consulter une conversation, sans nécessairement être présentes au même moment.

Un forum de discussion peut être utilisé pour des discussions totalement ouvertes, auxquelles tout le monde est invité à participer. Il peut également être utilisé dans un cadre plus étroit, tel qu'un groupe de citoyens, ou comme moyen de poursuivre une discussion après la réunion d'un groupe thématique. La discussion peut être entièrement fondée sur du texte ou inclure du son et de l'image, en fonction de l'objectif poursuivi et du thème traité.

Il est important de déterminer dès le début si le forum peut être ouvert à tous ou fermé et accessible uniquement à un groupe restreint, tel qu'un panel de citoyens. Faciliter les contributions comportant du multimédia aide les personnes ayant des difficultés à s'exprimer par écrit. Un modérateur vérifie régulièrement les commentaires afin de ne pas publier de contenu inapproprié. De nombreuses personnes

peuvent prendre part à la discussion, car elle est publique. Cette méthode suppose que les participants aient accès à un ordinateur avec une connexion internet et qu'un modérateur dirige la discussion.

3.6. Café de dialogue

Le café de dialogue est une méthode pour encourager des personnes à discuter de sujets d'actualité dans un cadre informel et confortable.

Le café de dialogue se déroule dans un cadre convivial et le débat est animé par un modérateur. La réunion commence par la présentation d'un résumé des faits qui font l'objet de la discussion. Il est conseillé de fournir des documents d'information aux participants. Autour de chaque table (en petits groupes), les participants examinent le thème de la discussion. Au bout d'un moment, ils changent de table (et de groupe). Le processus suit généralement trois phases: une analyse initiale; une analyse approfondie; et la formulation d'une proposition. Un compte rendu des discussions est préparé. Les idées et les opinions sont échangées entre les participants, pendant ou après la réunion. Le modérateur doit être expérimenté, les sujets traités doivent être pertinents et les questions doivent être posées avec clarté. Cette méthode ne nécessite pas de configuration complexe et permet l'organisation de réunions créatives. Si le lieu est un café commercial, avec une dizaine de participants assis autour de petites tables, la réunion devrait entraîner peu de dépenses. Le coût serait plus élevé pour les grands événements rassemblant de nombreux participants en un même lieu.

3.7. Débat

Un débat sur un sujet donné est mené par un groupe de décideurs politiques et de représentants d'une administration publique, un groupe d'experts et un groupe de représentants des citoyens. Le débat se déroule généralement en présence d'un large public.

Le débat a pour objectif de permettre aux experts, aux professionnels et aux parties prenantes de présenter de manière approfondie un sujet donné aux autorités publiques et aux représentants du public, afin que ceux-ci puissent à leur tour poser des questions. Cela peut mener à de longues et intéressantes discussions. Le président de la réunion peut conclure la session en invitant les participants à présenter leurs messages. Le débat nécessite beaucoup de travail préparatoire car il est nécessaire de rassembler et de définir les sujets à débattre, de rechercher et d'inviter les participants afin que le panel de professionnels et d'experts soit véritablement diversifié. L'invitation à participer au débat devrait indiquer son objectif et la manière dont les résultats seront utilisés. Les personnes qui supervisent le débat doivent avoir de l'expérience dans la conduite de telles réunions et plusieurs personnes devraient garder une trace de ces discussions, éventuellement en les enregistrant. La réunion devrait être bien planifiée et rendue publique en temps utile pour encourager une forte participation. Les organisateurs doivent décider de la manière dont les évaluations seront communiquées aux membres du panel et aux participants. Des ressources suffisantes doivent être disponibles pour collecter des informations, les communiquer et documenter le débat.

3.8. Assemblée de citoyens

Une assemblée de citoyens est destinée à aborder des questions importantes, à créer un dialogue et à répondre aux questions du grand public. Elle doit se dérouler dans un lieu propice aux réunions entre citoyens, avec la participation des associations locales et des décideurs politiques.

L'assemblée de citoyens favorise une coopération suivie, la discussion et le dialogue avec une population locale. Elle ne peut pas décider d'actions à entreprendre mais permettre de formuler des propositions. Des assemblées peuvent se tenir périodiquement (tous les deux mois, chaque trimestre ou deux fois par an, par exemple). Elles se déroulent généralement le soir et sont dirigées par des responsables politiques, assistés de représentants de l'administration publique, chargés de présenter les faits et les méthodes de travail. L'ordre du jour est établi et annoncé avant l'envoi des invitations. Pour s'assurer que toutes les questions sont bien traitées, il convient d'en établir une liste à l'avance. Il faut, pendant la tenue d'une assemblée, laisser suffisamment de temps aux participants pour qu'ils puissent poser des questions. Un compte rendu des travaux est établi et les documents importants y sont joints. Celui-ci est signé par le président de l'assemblée et deux personnes représentant le public. Il est adressé avec une lettre explicative aux participants et aux autorités publiques, affiché dans la mairie et rendu disponible sur internet. Les frais liés à l'utilisation de la méthode sont relativement faibles, les dépenses principales étant liées au coût du personnel nécessaire pour planifier et tenir la réunion.

3.9. Atelier de dialogue

Un atelier de dialogue est une discussion de groupe simplifiée qui permet aux participants d'examiner un problème en profondeur, de discuter de différentes opinions et de développer des points de vue ou des arguments en vue de parvenir à une meilleure compréhension du sujet.

L'atelier de dialogue permet de discuter en profondeur d'un sujet spécifique (en examinant ses avantages et ses inconvénients, ses implications financières et ses conséquences à long terme) avec certaines personnes pendant quelques heures. Cela permet de mieux comprendre ce qui motive les opinions ou les déclarations du grand public. L'atelier ressemble aux groupes de discussion mais se concentre davantage sur la négociation. Comme il ne concerne qu'un nombre limité de personnes, il ne peut être utilisé pour collecter des informations statistiques fiables permettant de mesurer avec précision l'opinion publique. Un atelier de dialogue peut durer quelques heures ou une journée entière. Le fait que les points de vue des participants sont développés tout au long de la discussion pourrait signifier qu'ils ne sont pas représentatifs de ceux du public dans son ensemble. Cependant, la méthode pourrait fournir des informations précieuses sur les points de vue du public sur un problème donné. La discussion de groupe permet aux participants de présenter leurs opinions, de les comparer avec celles d'autres participants et de s'ouvrir à d'autres perspectives. Ces dialogues peuvent créer et renforcer des relations entre les participants, et leur fournir de nouvelles connaissances et compétences. Un atelier de dialogue se compose généralement de 8 à 16 participants. La composition varie selon le sujet. Les participants peuvent être sélectionnés sur la base de critères démographiques, par l'intermédiaire de groupes d'intérêts ou de manière aléatoire. Les coûts liés à l'utilisation de cette méthode ne sont généralement pas très élevés, sauf si les participants doivent être sélectionnés selon un processus réellement aléatoire, ce qui peut impliquer des frais. Des incitations à participer à l'atelier peuvent être nécessaires. Un budget pour cette activité devrait prévoir la location du lieu (un lieu informel si possible), de la nourriture et des installations spéciales, pour la garde d'enfants, par exemple.

3.10. Analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces

Cette méthode permet d'analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces associées à une situation.

À bien des égards, l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces d'une partie de territoire peut faciliter la participation du public à la conception et à la réalisation des politiques du paysage afin de connaître l'opinion des citoyens sur certains projets. Ce modèle d'analyse est généralement présenté sous la forme d'une matrice à quatre carrés, qui fournit une vue d'ensemble des facteurs les plus importants à prendre en compte lors de l'analyse d'une opération, d'un projet ou d'un plan.

Le travail se déroule en plusieurs phases:

- une réflexion est menée, c'est-à-dire que tous les participants soulèvent le plus grand nombre possible de problèmes susceptibles d'affecter l'opération/le problème/le sujet à venir;
- tous les facteurs sont placés sur la matrice, avec l'accord du groupe;
- les problèmes sont évalués sur une échelle de 1 à 5;
- des mesures sont proposées: comment utiliser les points forts; comment traiter les faiblesses; comment tirer parti des opportunités; et comment éviter ou repousser les menaces.

Les résultats de l'analyse constituent la base de la poursuite du processus. Il est important d'expliquer clairement le but de la réunion et pourquoi cette méthode est utilisée. Il est utile pour une personne expérimentée de guider le processus afin de synthétiser les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités qui se présentent. Il est également possible d'utiliser uniquement les deux premiers carrés de la matrice simplement pour examiner les forces et les faiblesses. Cette méthode détermine la meilleure façon de concentrer les efforts, d'exploiter les forces, de remédier aux faiblesses, de réduire les menaces et de promouvoir les opportunités. Il est important de disposer d'une salle de réunion avec un espace mural suffisant pour afficher les notes.

3.11. Conseil

Le conseil permet aux représentants du public de se rencontrer afin de discuter d'approches alternatives pour répondre à une question. Cela peut consister à examiner les avantages et les inconvénients d'un projet, et les conséquences de sa mise en œuvre.

Le conseil devrait être bien préparé et organisé de manière à permettre un dialogue clairement structuré

entre le grand public, les parties prenantes et les autres participants concernés. Cette méthode peut être appliquée à des situations dans lesquelles les objectifs ainsi que les actions possibles restent ouverts. Par exemple, il peut s'agir d'un dialogue avec les résidents et les parties prenantes d'une partie de territoire pour déterminer l'orientation à suivre et la base des futurs changements et évolutions. Les propositions sont formulées et classées par ordre de priorité, puis transmises aux autorités publiques pour décision. Le terme « conseil » peut être utilisé lorsque les autorités publiques souhaitent que les citoyens accordent la priorité à une proposition, que ce soit par internet ou lors de réunions. Les autorités s'engagent souvent à donner suite à la proposition qui obtient le plus grand nombre de voix. Si les parties concernées par un projet souhaitent participer activement à sa mise en œuvre, il convient de décider d'un lieu, d'un objectif spécifique et de fixer un calendrier d'action. Les groupes cibles ou parties prenantes appropriés doivent être identifiés et un nombre adéquat de participants doit être invité dès le début. Afin de superviser le processus, un coordinateur expérimenté est nécessaire pour mener la discussion. Il conviendrait de définir des règles et d'expliquer clairement aux participants dans quelle mesure ils peuvent influer sur le processus. À la fin du projet, il est nécessaire de leur communiquer ce qui a été décidé et comment. Cette méthode nécessite un travail et des efforts importants de la part des décideurs politiques et des représentants de l'administration publique, avant, pendant et après la consultation. Une fois les propositions principales faites, aucune nouvelle proposition ne peut être présentée.

4. Influence de la prise de décision

En participant à la conception et à la réalisation des politiques du paysage, le public s'implique dans la durée, à chacune des étapes de l'élaboration et de la formulation d'un projet, et peut ainsi influencer le processus de prise de décision. Cette méthode permet aux participants de s'impliquer dans le processus de prise de décision. Il est important que ceux qui peuvent influencer le processus décisionnel prennent part aux exercices proposés et que les participants sachent que leur opinion sera prise en compte. Il s'agit d'une forme très intéressante d'implication citoyenne qui nécessite cependant du temps et des ressources (pour pouvoir prendre en compte tous les points de vue et propositions). Pour que la participation soit efficace, une préparation adéquate est nécessaire et un fonctionnement correct du processus doit être assuré.

4.1. Atelier de prospective

L'atelier de prospective peut faire émerger des idées et des visions particulièrement intéressantes. Le nombre de participants devrait être limité à 25 personnes. Les travaux devraient être effectués par étapes afin que les participants puissent présenter les critiques et les solutions possibles.

L'atelier de prospective rassemble des décideurs politiques, des représentants du public ainsi que d'autres parties prenantes. Son but est de tirer parti des opinions des participants en utilisant leur créativité. Les modérateurs expérimentés devraient mener le débat. Les participants sont amenés à définir un thème de travail et à le développer afin de mettre en œuvre leurs idées et de décider du cours des actions à entreprendre. Des équipes de travail peuvent être formées. Des documents de travail sont utilisés et des questions peuvent être posées tout au long du processus. Les participants sont encouragés à contribuer activement aux travaux en partageant leurs idées et en élaborant un plan d'action décrivant ce qui devrait être fait, par qui, comment et quand. Les ateliers peuvent se dérouler sur une journée ou durer jusqu'à trois jours. Un travail de suivi peut être nécessaire tant que le calendrier et les délais sont respectés. Il est nécessaire d'avoir une grande salle avec des tableaux d'affichage pour les notes. Les ateliers de prospective comportent cinq phases d'égale importance, consacrées à la préparation du travail, à l'expression de la critique, à la présentation des idées et à leur réalisation, et à la définition des modalités de mise en œuvre et de suivi. Les participants à l'atelier doivent s'engager sur le long terme afin d'être présents tout au long du travail.

Phase de préparation – Un thème est convenu et un coordinateur est choisi. Des questions pratiques, telles que la durée de l'atelier, le lieu et les invitations aux participants, doivent être définies.

Phase de critique – Cette phase marque le lancement officiel de l'atelier. Tous les membres du groupe doivent formuler les problèmes associés au thème discuté. Les participants sont ensuite divisés en petits groupes pour analyser et suivre les instructions données.

Phase utopique – Cette phase permet aux participants d'explorer les possibilités de protection, de gestion et de planification du paysage. Tout le monde peut formuler des idées et une vision d'un avenir idéal. Ces idées doivent être créatives et attrayantes, même si elles ne sont pas toujours réalisables ou réalistes.

Phase de réalisation – C'est la phase la plus importante de l'atelier. L'ensemble des problèmes et des

visions doit être formulé de manière à pouvoir être utilisé. Des groupes sont formés pour traiter les problèmes identifiés. Les participants discutent ensuite de la marche à suivre, des personnes à impliquer et du calendrier à respecter.

Phase de mise en œuvre et de suivi – Les résultats de l'atelier sont rapportés et distribués à toutes les parties intéressées, qu'elles participent ou non à l'atelier. Pour que le processus se poursuive, des réunions de suivi devraient être organisées régulièrement, de manière à ce que l'élan soit maintenu par des personnes motivées.

4.2. Atelier charrette

L'atelier charrette rassemble des décideurs politiques, des représentants de l'administration publique, des professionnels et des experts, et des représentants du public.

Grâce à diverses sessions soigneusement préparées, dirigées par un responsable de projet, l'atelier charrette permet aux participants de développer un projet ensemble et de présenter une proposition finale. Si l'atelier, dans son mandat, a omis un aspect important pour l'une des parties prenantes et qu'une divergence de points de vue se présente, les sessions doivent être répétées. L'atelier peut donc durer plusieurs jours, voire une semaine. Cette méthode présente de nombreux avantages, le principal étant la promotion du dialogue et une bonne coopération entre toutes les parties prenantes impliquées. Il est également très efficace pour une prise de décision rapide. Cependant, il peut ne pas convenir dans différents modes de planification.

4.3. Conférence

La conférence favorise une mise en relation des parties prenantes: elle contribue par la discussion à aplanir certains obstacles ou à favoriser des projets. Elle permet donc de poursuivre une bonne coopération sur le long terme.

La conférence permet aux décideurs politiques, aux représentants de l'administration publique et à divers groupes de citoyens, ou à ceux qui pourraient être intéressés par un problème spécifique de se rencontrer pour traiter certains problèmes, afin de résoudre des problèmes ou de lancer de nouvelles actions. Cette méthode implique la participation active des groupes concernés dans le processus de planification, l'organisation et le suivi de la conférence, l'établissement d'un plan de mise en œuvre et la nomination d'un coordinateur. Les parties prenantes sont invitées à prendre part aux discussions qui se tiennent pendant la conférence et des idées et propositions sont présentées. Des travaux préparatoires sont nécessaires pour établir le programme, envoyer des invitations, réserver la salle de réunion et préparer la documentation. La conférence peut durer une demi-journée, un ou deux jours.

5. Prise de décision

Une assemblée élue démocratiquement peut décider de déléguer ses responsabilités, y compris son pouvoir de décision, à un groupe de personnes choisies non pour leur affiliation politique, mais sur la base de leurs capacités personnelles. Ainsi, il existe des cas concernant la gestion de zones naturelles protégées ou de groupes de voisinage, dans lesquels un groupe de personnes se voit conférer un pouvoir de décision. La forme de participation la plus courante est toutefois la collaboration avec des représentants de l'administration publique pour développer un projet qui est ensuite validé par les décideurs. Certaines méthodes de démocratie directe permettent aux citoyens de participer à la prise de décision sur un sujet particulier.

5.1. Référendum

L'organisation d'un référendum est un moyen de conférer le pouvoir de décision au public.

Le résultat d'un référendum peut être contraignant ou consultatif; dans ce deuxième cas, les pouvoirs publics prennent une décision influencée par le résultat du référendum. Il peut être fait usage du référendum au niveau national, régional ou local. Les personnes concernées sont invitées à choisir entre des alternatives bien distinctes. Ce mode de consultation suppose l'adoption de mesures administratives et de mesures d'organisation conséquentes.

5.2. Comité d'usagers

La mise en place d'un comité d'usagers permet au public de désigner des délégués afin de prendre des

décisions dans certains domaines.

Le comité d'usagers est une entité de démocratie participative qui permet aux usagers de s'exprimer, d'être écoutés, de faire des propositions afin de protéger, de gérer et d'aménager le paysage, en lien avec des professionnels. Dans certains cas, le pouvoir décisionnel peut lui être délégué.

5.3. Groupe de travail

Un groupe de travail peut être nommé pour traiter un problème spécifique en prenant des décisions pratiques.

Un groupe de travail peut être constitué pour concevoir et/ou réaliser un projet de paysage. Le mandat et la composition du groupe de travail, ainsi que ses méthodes de travail et ses procédures de prise de décision, devraient être clairement définis.

*

A N N E X E V

Convention européenne du paysage – 6e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Projet de décisions

Le Comité des Ministres :

1. reconnaît la grande valeur des 23 réalisations présentées par les Etats parties à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe (STE n ° 176) pour la 6e Session du Prix 2018-2019, considérant qu'elles font partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2017)18.

2. attribue le Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, pour la 6e Session du Prix du paysage 2018-2019 à la réalisation suivante :

La renaturation du cours d'eau de l'Aire

République et Canton de Genève, Suisse,

et les partenaires suivants,

– France :
Communauté de communes du Genevois: Archamps, Haute-Savoie,
dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage ;

– Suisse :
Communes : Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex ;
Associations environnementales : Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents ; (transfrontalière), ProNatura Genève, Fonds mondial pour la nature-Genève ;
Association d'habitants : « Vivre à Lully » (AVAL) ;
Association d'agriculteurs : AgriGenève ; Union maraîchère de Genève;
Bureau : Groupement « Superpositions ».

Le projet de « Renaturation du cours d'eau de l'Aire », présenté par la République et Canton de Genève, constitue un processus de création d'un paysage évolutif et multifonctionnel, dans lequel une intervention pluridisciplinaire et concertée de grande qualité a permis de restituer, à un cours d'eau auparavant canalisé, son espace de liberté dans un cadre territorial péri-urbain et urbain. Tout en permettant de prévenir les inondations et de reconstituer des écosystèmes favorables à la vie animale et végétale, ce paysage vivant est aussi un espace de promenades et de loisirs et un lieu de rencontre, qui en fait son succès auprès des populations.

La dimension transnationale du cours d'eau représente une invitation à poursuivre la coopération transfrontalière pour améliorer le paysage au-delà de la phase de conception du projet, déjà menée à bien.

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

3. décerne des mentions spéciales identiques du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, pour la 6e Session du Prix 2018-2019, aux réalisations suivantes :

Journée d'activités communautaires, « Faisons-le ! »
Fonds estonien pour la nature (ONG), Estonie

La Journée d'activités communautaires, « Faisons-le ! », présentée par le Fonds estonien pour la nature, montre que les approches paysagères peuvent susciter la participation du public et la sensibilisation aux

questions du développement durable. Ce projet participatif et fédérateur permet de mobiliser la population autour d'une grande diversité d'actions locales en faveur de la qualité du paysage. L'approche ascendante adoptée représente un remarquable exemple de sensibilisation du public à la valeur du paysage et à la possibilité d'apprendre tout au long de la vie pour mieux le connaître.

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Création du Parc urbain national de Kotka
Ville de Kotka, Finlande

Le projet « Création du parc urbain national de Kotka », présenté par la ville de Kotka, en Finlande, a montré que la prise en compte du paysage a guidé avec grand succès le processus de planification, avec une participation du public dès les étapes initiales du projet. Des éléments paysagers préexistants, parfois dégradés, ont été réhabilités et intégrés dans un réseau spatial à grande échelle cohérent. Ce réseau repose sur une combinaison d'espaces verts et bleus (rivières, zones marines et sous-marines) reliés par des corridors écologiques. Les lieux d'habitation s'inscrivent harmonieusement dans la nature environnante. La réalisation a contribué favorablement à la qualité de la vie quotidienne et au bien-être de la population.

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Le statut spécifique des Parcs urbains nationaux, défini par la loi finlandaise sur l'utilisation des sols et la construction, est également une source d'inspiration.

Reconquête des quais de la Seine à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale
Ville de Rouen et métropole de Rouen, Normandie, France

Le projet « Reconquête des quais de la rive gauche à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale sur plus de 3 kilomètres de long », présenté par la ville de Rouen et la métropole de Rouen, Normandie, France, témoigne parfaitement de la capacité des démarches paysagères à promouvoir la valorisation urbaine d'une zone fluviale. Les travaux réalisés ont permis de revitaliser des espaces abandonnés et dégradés en milieu urbain, dans le respect des valeurs écologiques, environnementales, sociales et culturelles. Des traces de la vocation industrielle et portuaire du site ont notamment été sauvegardées. Le projet s'inscrit dans un vaste processus de réhabilitation de friches, de part et d'autre du fleuve, qui a favorisé la restauration de l'équilibre écologique et représente un facteur majeur de l'attractivité du territoire et de l'essor de la métropole. L'aménagement d'une longue promenade fluviale permet désormais de reconnecter les deux rives au centre-ville, permettant à la population de se réapproprier ces espaces pour son bien-être, en considérant la santé, les loisirs et la convivialité.

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Entre terre et eau, « Une autre manière de posséder »
Consortium « Les hommes de Massenzatica » (*Consorzio Uomini di Massenzatica*), Italie

Le projet « Entre terre et eau, 'Une autre manière de posséder' », présenté par le Consortium, Les hommes de Massenzatica, Italie, témoigne du grand succès de l'approche paysagère à promouvoir la cohésion sociale. Le Consortium, Les hommes de Massenzatica, s'inscrit dans une forme pluriséculaire de la propriété, qui a été adaptée aux réalités socio-économiques du monde rural actuel dans un contexte en évolution, afin de lutter contre l'exode rural dominant. Le projet promeut le sens de la communauté en offrant des possibilités d'entreprenariat à travers la pratique d'une agriculture extensive, adaptée aux conditions de l'environnement. Le contrôle permanent du niveau de l'eau, ainsi que les efforts pour lutter contre l'exploitation intensive des terres, contribuent au maintien du capital social. En proposant un nouveau « pacte pour le paysage », le projet vise à transmettre un paysage vivant et harmonieux aux générations futures.

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

4. reconnaît la grande valeur de chacune des réalisations présentées à la 6e Session 2018-2019 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, ci-après mentionnées, et l'importance de les faire connaître comme sources d'inspiration :

Les colonies de Wortel et de Merksplas : un paysage culturel revalorisé
Vzw Kempens Landschap, Belgique

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Dragodid : préserver les techniques de maçonnerie en pierre sèche de l'Adriatique oriental
Association 4 Grada Dragodid, Croatie

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Parc de bord de mer multifonctionnel à Limassol
Municipalité de Limassol, Chypre

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Les paysages du futur
« Les paysages du futur », Université de Copenhague, Danemark

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Développement durable du Canyon de Martvili
Municipalité de Martvili, Géorgie

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Recréation du lac Karla
Région de Thessalie, Grèce

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Initiative de revitalisation du paysage dans l'esprit de la Charte du paysage de Pogányvár
Gouvernements locaux de : Zalaszentmárton, Dióskál, Egeraracsa, Esztergályhorváti, Kerecsenyn, Orosztony, Pacsa, Zalaszabar, Zalavár, Hongrie

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

L'origine des traditions culturelles lettones : Dikļi, le lieu de naissance du festival de la chanson lettone
Municipalité de Kocēni, Lettonie

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Formation et consolidation du territoire naturel urbanisé de la ville de Telšiai
Administration de la municipalité de district de Telšiai, Lituanie

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

La Convention européenne du paysage : un autre paysage pour Vianden
Union pour le développement et la gestion du Parc Notre Nature, Luxembourg

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Lista, un paysage et un partenariat uniques
Municipalité de Farsund, proposée par le Conseil du Comté de Vest-Agder, Norvège

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Paysage de la culture du vignoble de l'île de Pico
Gouvernement régional des Açores, Direction régionale de l'environnement, Portugal

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Le plan d'aménagement du territoire à vocation spécifique : le paysage culturel de Sremski Karlovci
Institut de planification urbaine et spatiale de Voïvodine, Secrétaire provincial à la planification urbaine et à la protection de l'environnement, gouvernement de la Province autonome de Voïvodine, Serbie

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Sauvegarde et restauration du paysage baroque du Calvaire Banská Štiavnica
Association civique du Fonds pour le calvaire, République slovaque

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Prés-vergers et paysage
Municipalité de Kozje, Slovénie

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Le paysage de l'anse de Bolonia : recherche, planification et intervention
Institut du patrimoine historique andalou du département de la culture du Gouvernement local de l'Andalousie, Espagne

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Atlas de paysages du bassin Yeşilırmak
Université de Duzce, Faculté de sylviculture, Département d'architecture paysagère, Turquie

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

Le Sill : Centre national de découverte du paysage, Bardon Mill, Northumberland
Administration du Parc national de Northumberland, Royaume-Uni

Reconnu pour sa grande valeur, le projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*